

# ultimatum

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE



Crédit : Alexandre Guédon

## POUR UN MOUVEMENT SOCIAL COMBATIF

HERMAN GOULET-OUELLET, ÉTUDIANT EN SCIENCES INFORMATIQUES ET MATHÉMATIQUES

Depuis février, les étudiants et étudiantes du Québec sont en lutte contre les politiques néolibérales et antisociales du gouvernement Charest, lutte qui s'est polarisée autour de l'enjeu de la hausse des frais de scolarité. Avec l'arrivée d'une loi spéciale pour casser la contestation, le mouvement social que les étudiants et étudiantes ont mis en branle devra s'élargir pour survivre.

### PORTRAIT DE LA DÉRIVE LIBÉRALE

Contrairement à ce qu'il affirme depuis le début, le gouvernement n'a jamais vraiment mené ce débat. Usant de démagogie, tentant de miser sur notre essoufflement et notre division, le gouvernement a fait de la politique basse sa spécialité. Mais devant la force de notre solidarité, devant la fermeté de notre mouvement, les choses ont fini par changer. Plus que jamais, les libéraux de Jean Charest s'éloignent de toute forme de dialogue; le gouvernement a choisi son camp : celui de la violence policière, de la répression judiciaire et de la marginalisation de toute remise en question politique.

Le débat déborde maintenant de la hausse des frais de scolarité et de la lutte étudiante; c'est une véritable crise sociale qui secoue le Québec. D'ailleurs, personne n'est épargné par la loi matraque déposée par le gouvernement – une loi répressive et contrôlante. Avec cette loi, les libéraux menacent la liberté d'expression et donnent un pouvoir sans précédent à son bras armé – la police –, bref, mettent sur pied un véritable État policier.

Or, la paix sociale n'a jamais pu être imposée par la force ou par des contraventions. Charest a tort : ce qu'un gouvernement instaure avec des charges policières, c'est la terreur sociale, avec tout ce que cela comporte d'abus, et de violence.

**« Ceci est une lutte collective pour sauver un bien collectif : la solidarité sociale, qui dépasse les générations et les conditions économiques. »**

Maintenant, les étudiants et les étudiantes ne sont plus des citoyens et citoyennes, ce sont des criminel-le-s, coupables d'avoir des principes et de rester solidaires. Jean Charest, en brandissant sa loi spéciale, transforme la jeunesse en ennemie de l'État. Quel avenir, alors, pour le Québec?

### DE LA GRÈVE ÉTUDIANTE À LA GRÈVE SOCIALE

Durant l'automne qui vient, nous aurons plus que jamais besoin de rester uni-e-s. Les étudiants et étudiantes auront besoin d'appuis; des appuis concrets. Nous aurons besoin que les citoyens et citoyennes descendent avec nous dans la rue pour faire front devant l'État policier. Si nous restons ensemble, nos forces seront suffisantes.

## Le triomphe de l'individualisme

LAURENCE JUTRAS, ÉTUDIANTE EN COMMUNICATION, POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

Le premier budget de Raymond Bachand en 2010 prend un virage marqué en faveur de la tarification des services publics. Le plan budgétaire comprend plusieurs mesures régressives telles que l'imposition d'une taxe santé, l'élévation des tarifs d'hydroélectricité, ainsi qu'une hausse des frais de scolarité entrant en vigueur cet automne. Tous ces éléments relèvent de l'application du principe de l'utilisateur-payeur.

### APPLICATIONS DU PRINCIPE UTILISATEUR-PAYEUR

La logique de l'utilisateur-payeur consiste à faire payer à l'utilisateur ou à l'usagère d'un service public « les coûts qu'il impose au reste de la collectivité ».<sup>1</sup> Pour les « lucides »<sup>2</sup> de ce monde, la tarification est vertueuse. Comme les bénéficiaires de services dûment tarifés prendraient conscience du coût réel des ressources mobilisées, ils et elles seraient moins disposé-e-s à en abuser. Le principe de l'utilisateur-payeur valorise une utilisation « efficace » et parcimonieuse des services publics, comme si ceux-ci ne représentaient rien de plus qu'un gaspillage de fonds ne profitant que de manière individuelle aux bénéficiaires.

Dans le cas de l'augmentation des tarifs d'hydroélectricité, cette mesure tarifaire est présentée comme visant à responsabiliser la population face à sa consommation d'électricité, et ainsi l'amener à la réduire. Pourtant, la mise en place de politiques solides en matière d'efficacité énergétique (programmes d'amélioration de l'isolation des logis, resserrement des normes de construction et des standards environnementaux pour les appareils domestiques, etc.) serait probablement plus concluante.<sup>3</sup> Par ailleurs, ces politiques épargneraient les ménages démunis, durement touchés par les hausses de tarifs, puisqu'ils doivent y consacrer une part plus importante de leur revenu que les ménages aisés.

L'application du principe de l'utilisateur-payeur engendre un changement de paradigme majeur: le financement de nos services publics, qui reposait sur un impôt progressif adapté aux revenus de chacun et chacune, s'appuierait désormais sur une tarification basée sur l'usage individuel que nous faisons de ceux-ci.

# CET ÉTÉ... LA CLASSE PART EN TOURNÉE ! PARTOUT AU QUÉBEC :

## CONFÉRENCES POPULAIRES 17 JUILLET AU 13 AOÛT

WWW.BLOQUONSLAHAUSSE.COM

### Dans ce numéro...

Pour un mouvement social combatif	p.1
Le triomphe de l'individualisme	p.1
Nous sommes l'histoire	p.2
Pour un Québec véritablement démocratique	p.3
Impacts sur la contestation politique	p.3
Les grèves au Québec d'hier à aujourd'hui	p.4
La grève est étudiante, la lutte est internationale!	p.6
Saccage gouvernemental	p.6
Où s'en vont nos diplômées?	p.7
Une raison de plus pour la gratuité scolaire...	p.7
Pourquoi s'opposer au Plan Nord?	p.8
Gaz de schistes	p.8

### ÉDITORIAL

## Nous sommes l'histoire

LE CONSEIL EXÉCUTIF DE LA CLASSE

C'est par ces lignes que débutait le journal de la CLASSE il y a maintenant un an :

« Nous y sommes enfin. Dès cet automne, la grande lutte étudiante québécoise contre la hausse des frais de scolarité prendra son envol. Cette fois, il s'agit de bien plus que l'accessibilité, de bien plus que l'éducation. Quelles qu'en soient les conséquences, cette lutte inaugurera la fin d'une époque, et le début d'une autre. Le Québec en sortira changé, d'une manière ou d'une autre. »

— Éditorial de Gabriel Nadeau-Dubois, août 2011.

Alors que la plus grande grève étudiante de l'histoire du Québec suit son cours et que l'expression Printemps érable s'enracine, ces lignes semblent tout simplement prophétiques. Pourtant, en 2011, personne n'entrevoit l'émergence du plus grand mouvement social des quarante dernières années.

La politique québécoise semblait se résumer au cynisme, à la méfiance et à l'immobilisme. « Où sont les projets de société qui font l'histoire? » se disait-on.

La grève étudiante s'est alors levée comme un vent de changement. Des centaines de milliers de

jeunes n'ont pas attendu un chef charismatique pour prendre en main leur avenir. Les grévistes ne se sont pas laissés abattre par le climat morose de la politique québécoise. Et c'est ainsi que nous avons compris que le changement social ne se faisait pas de lui-même. Les grands projets ne sont pas ceux de la classe politique, ce sont ceux du peuple. Et c'est lorsque la population réalise qu'elle a le pouvoir de mettre de l'avant ses propres idées que l'on marque l'histoire.

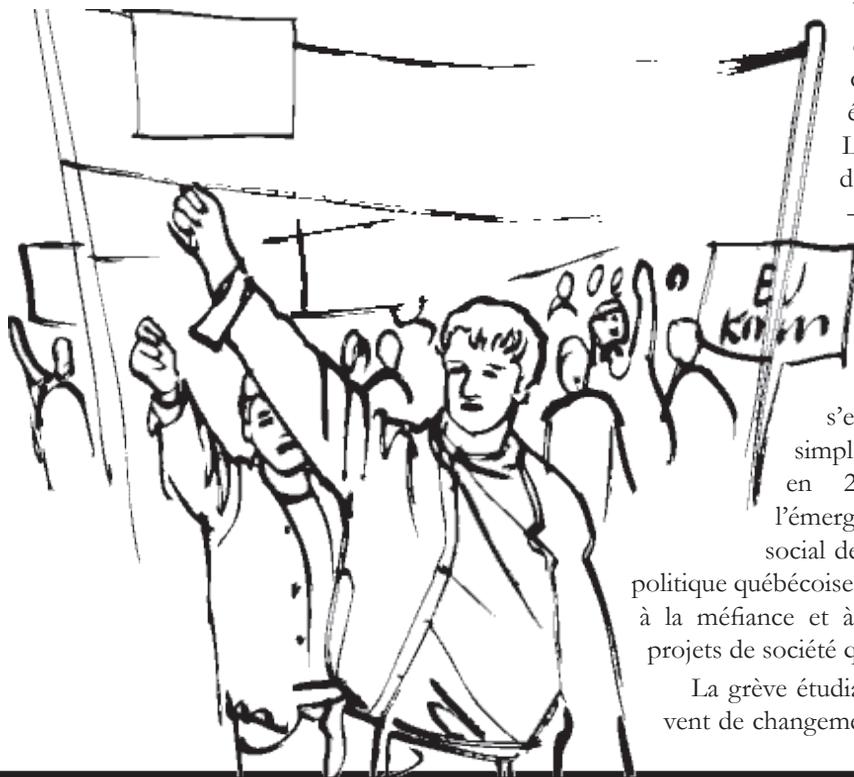
Les étudiantes et étudiants du Québec sont parvenus à mettre de l'avant le projet d'une société où l'éducation était un bien commun essentiel à la démocratie, à la liberté et à l'égalité. En dépit du mépris de l'élite politique et économique, la population étudiante a su défendre ses idéaux par la seule force de son nombre, de ses convictions et de sa persévérance.

**« Ce que la grève étudiante est parvenue à réaliser est infime comparé à ce que pourrait faire un mouvement social généralisé. »**

C'est donc sans complexe que nous pouvons aujourd'hui nous mesurer à l'Histoire. Nous savons maintenant qu'il est possible de changer l'avenir et nous n'avons pas besoin d'attendre le Messie puisque nous sommes tous et toutes les artisans de ce changement. La lutte étudiante n'est que le prélude des possibilités qui s'offrent dorénavant à nous. Il est maintenant temps que la population du Québec prenne conscience de la puissance qu'elle incarne et mette de l'avant un nouveau projet de société.

La grève étudiante se terminera bien un jour, mais la lutte populaire qui a commencé ce printemps se poursuivra sous d'autres formes. Il appartient maintenant à toute la population du Québec d'incarner le changement. À travers les assemblées de quartier et les assemblées syndicales, tous et toutes peuvent contribuer à construire un mouvement encore plus fort. Grâce à la grève sociale, les travailleurs et travailleuses peuvent également bâtir un Québec à leur image. Ce que la grève étudiante est parvenue à réaliser est infime comparé à ce que pourrait faire un mouvement social généralisé.

C'est nous tous et toutes qui faisons l'Histoire. Nous sommes le peuple.



L'Ultimatum est produit par le comité journal de l'ASSÉ et ses collaborateurs et collaboratrices. Ce journal est imprimé sur du papier certifié FSC par les travailleurs et travailleuses syndiqué-e-s de Payette et Simms.

Pour nous contacter : journalultimatum@gmail.com

Pour rejoindre le bureau de l'ASSÉ : 514-390-0110

ou webmestre@asse-solidarite.qc.ca

**Rédaction :** Rédaction : Gabrielle Bellemare, Vincent Duhamel, Herman Goulet-Ouellet, Laurence Jutras, Natacha Labrèche, Delphine Labrecque-Synnott, Blandine Parchemal, Margaux Ruellan, Hubert Sabino, Louis-Philippe Véronneau, le Conseil exécutif.

**Révision critique :** Marie-Pier Béland, Alexie André Belisle, Herman Goulet-Ouellet, Laurence Jutras, Delphine Labrecque-Synnott, Nadia Lafrenière, Blandine Parchemal, Jordi Porcher, Olivier A. Savoie.

**Correction :** Marianne Chauveau, Laurence Jutras, Blandine Parchemal.

**Graphisme, mise en page :** Herman Goulet-Ouellet, Delphine Labrecque-Synnott.

**Photos :** Jérémie Dubé-Lavigne, Alexandre Guédon.

**Tirage :** 20 000 exemplaires.

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec : ISSN: 61999, No. 619994.

## Pour un Québec véritablement démocratique

BLANDINE PARCHEMAL, ÉTUDIANTE EN PHILOSOPHIE



Crédit: Jérémie Dubé-Lavigne

Face à un mouvement social de contestation politique sans précédent, le gouvernement a répondu le 18 mai dernier par l'adoption d'une loi inique, la loi 12 (le projet de loi 78). Par son caractère anti-démocratique apparent, l'adoption de cette loi nous invite à une réflexion plus générale sur l'état de la démocratie au Québec et ce que nous souhaitons en faire.

### UNE DÉMOCRATIE VIDÉE DE SON CONTENU

Parmi les aspects révoltants de la loi 12, on peut mentionner l'encadrement du droit de manifester ou encore la difficulté pour les associations étudiantes d'adopter des positions politiques et par là-même de déclencher une grève. Mais plus largement, ce qu'illustre cette loi, c'est une volonté de mettre fin à toute contestation politique et d'utiliser l'appareil juridique pour étouffer les positions politiques contraires à celles adoptées par le gouvernement. Bref, une volonté de réduire la démocratie à l'exercice d'un vote tous les quatre ans. Pourtant, si on remonte à l'étymologie du mot, la démocratie, c'est bien le pouvoir du peuple (« demos » et « cratos »), non celui des seuls gouvernants, et encore moins une réduction à de simples élections déclenchées selon le bon vouloir du gouvernement.

Comment ne pas s'interroger face à ce constat d'une démocratie qui ne respecte pas le principe de séparation des pouvoirs et qui pense que ses élu-e-s détiennent les pleins pouvoirs? Qui se dote par exemple du pouvoir d'imposer « la paix sociale », autrement dit, du pouvoir de réduire au silence la critique et le débat et ce, par la force des coups de matraque et des menaces de poursuites juridiques? Pour paraphraser un certain philosophe, cette paix obtenue par la force de l'autorité politique, c'est la paix des cimetières, une paix qu'on peut difficilement endosser.

Le mouvement étudiant, quant à lui, s'est employé à montrer qu'il souhaitait qu'une véritable délibération démocratique à propos de la hausse des frais de scolarité soit réalisée. Ses appels à ouvrir un débat raisonné ainsi que des États généraux sur l'éducation ont par ailleurs été relayés par de nombreux acteurs sociaux. En demandant ce débat, étudiants et étudiantes ne font que demander au gouvernement de mettre en pratique la démocratie dont il se réclame souvent. Force est donc de constater que le gouvernement ne veut pas de cette véritable démocratie et préfère se contenter d'un simulacre.

Par ailleurs, le comportement antidémocratique que le gouvernement exerce actuellement vis à vis des étudiants et étudiantes n'est pas un cas unique. Ainsi, face aux questions de collusion et de corruption dans l'industrie de la construction, c'est la même lenteur et réticence au débat qu'on retrouve. Il a fallu en effet deux ans pour qu'enfin le gouvernement commande la commission Charbonneau. Dans le même ordre d'idées, alors que le projet de réfection

de l'échangeur Turcot ne fait pas l'unanimité au sein de la population et que plusieurs manifestations ont déjà eu lieu à ce propos, le gouvernement fait la sourde oreille et maintient son projet. Or, une démocratie sclérosée et incapable de s'ouvrir à la demande de délibérations est-elle encore une démocratie?

### LA MÊME PENTE AUTORITAIRE AILLEURS

À un niveau mondial, cette question se pose aussi lorsque l'on observe l'état des « démocraties » italiennes ou russes. Dans les deux cas, nous avons affaire à des gouvernements très autoritaires qui répriment durement toute opinion contraire au régime.

Penchons-nous sur le cas russe : dans la même veine que la loi 12, le parlement russe a adopté une loi anti-manifestation début juin. Les amendes prévues en cas de rassemblement non-autorisé peuvent alors aller jusqu'à 300 000 roubles. Financièrement parlant, cela la situe au-dessus du non-respect des mesures de sécurité dans la conception, la construction ou le fonctionnement d'installations nucléaires présentant un risque de fuites radioactives ou autre (200 000 roubles). Or, quand le fait de manifester, c'est-à-dire d'exprimer une opinion divergente, devient plus répréhensible que le fait de mettre la vie de personnes en danger, il y a de quoi avoir des doutes sur l'effectivité réelle de ces démocraties, et la place qu'elles accordent à son exercice.

### LUTTER POUR LA DÉMOCRATIE

Ainsi, face à cette crise généralisée de la démocratie, nous avons le devoir et la responsabilité collective de lutter pour celle-ci. Nous avons le devoir d'investir les espaces publics, de débattre des mesures et lois adoptées par le gouvernement, de les critiquer et de les remettre en cause lorsqu'elles nous semblent injustes. Plus on laisse le soin à une petite élite politique de s'occuper de nos affaires, plus le concept de démocratie se vide de tout contenu, voire se transforme en son contraire : un régime reposant davantage sur l'exercice de la force que sur le partage de la confiance. La démocratie est exigeante et demande pour se maintenir une participation collective assidue. On a bien tort de croire qu'une fois établie, elle l'est pour toujours, et notre gouvernement nous le prouve actuellement. C'est à nous de l'actualiser chaque jour en continuant à nous mobiliser et à exprimer notre désaccord.

### LOI SPÉCIALE

## Impacts sur la contestation politique

NATACHA LABRÈCHE, ÉTUDIANTE EN DROIT

Le 18 mai dernier, avec l'appui de la Coalition Avenir Québec, le gouvernement a adopté la Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent (le projet de loi 78) dans le but de contraindre les étudiants et étudiantes au retour en classe et de freiner le mouvement de contestation populaire.

### LE DROIT DE GRÈVE ÉTUDIANT MIS EN PÉRIL

Lors de la période estivale, le « lock-out » des cégeps et des universités visés a été doublé d'une interdiction d'entraver ou de nuire à la reprise des cours, ainsi que de gêner l'accès à un établissement d'enseignement lorsque ceux-ci reprendront. Les associations de salarié-e-s des établissements d'enseignement ainsi que les associations étudiantes, incluant les fédérations d'associations, ont aussi l'obligation de prendre les « moyens appropriés » afin d'amener leurs membres à ne pas entraver la reprise des cours. Les associations empêchant la reprise peuvent voir leurs cotisations suspendues à raison d'un trimestre par jour ou partie de jour d'entrave aux cours. Les rassemblements dont le but est de gêner la reprise des cours sont de plus interdits par la loi. Les personnes nuisant à la reprise des cours peuvent écoper d'une amende allant de 1 000\$ à 5 000\$. La grève étudiante, ou du moins les moyens pour la rendre effective, sont donc interdits par la loi sous peine d'amendes salées.

### LE DROIT DE MANIFESTER SÈVÈREMENT ENCADRÉ

L'organisatrice ou l'organisateur d'une manifestation prévoyant accueillir plus de 50 personnes devra maintenant fournir l'itinéraire, la date, l'heure, le lieu et les moyens de transports utilisés au corps policier plus de huit heures à l'avance. Il ou elle devra aussi prendre les moyens appropriés pour que la manifestation se déroule comme prévue. Une association étudiante ainsi qu'une fédération d'associations participante, sans en être l'organisatrice, devra également prendre les moyens appropriés pour que la manifestation ait lieu comme prévue. Les autorités policières ont de plus le loisir d'imposer à l'organisateur ou l'organisatrice qu'il ou qu'elle modifie l'itinéraire de la manifestation si elles jugent que le trajet initial comporte des « risques graves pour la sécurité publique »<sup>1</sup>. Des contraventions onéreuses sont prévues pour une personne organisatrice de manifestation contrevenant à cette partie de la Loi spéciale (1 000\$ à 5 000\$ pour une personne physique – 7 000\$ à 35 000\$ pour une personne dirigeant, représentant ou étant employée d'une association étudiante, d'une fédération d'associations ou d'une association de salarié-e-s - 25 000\$ à 125 000\$ pour les associations étudiantes, les fédérations d'associations et les organismes).

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le Document explicatif de la Loi 78, disponible sur le site internet de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE).<sup>2</sup>

1. Article 16 de la Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent.

2. Comité légal de la CLASSE, « Document explicatif de la Loi 78 », mai 2012, <http://www.bloquonslahausse.com/informations-legales/loi-78/>, (juin 2012).

# LES GRÈVES AU QUÉBEC D'HIER À AUJOURD'HUI

**FIN DU 19E SIÈCLE**

**L'ÉMERGENCE DE GROUPES ORGANISÉS**

En réaction à des conditions de vie misérables et à une exploitation systématique, la population ouvrière commence réellement à s'organiser vers la fin du 19e siècle. Pour obtenir des meilleurs salaires, des regroupements se forment et refusent solidairement d'être embauchés si les conditions de travail ne sont pas acceptables. Ces organisations sont cependant jugées illégales en vertu du code criminel canadien et sont fréquemment réprimées par l'armée britannique.



**1944**

**CRÉATION D'UNE LOI SUR LE TRAVAIL**

Suites aux grèves de plus en plus fréquentes, le gouvernement d'Adélard Godbout décide en 1944 d'implanter le premier code du travail. Cependant, loin de protéger les syndicats, cette loi aura comme effet d'interdire ceux qui sont jugés trop «radicaux» et d'encadrer le droit de grève. Elle n'est en fait que l'ébauche du code du travail actuel, qui empêche toute grève politique et restreint le débrayage aux négociations de conventions collectives.

**GRÈVE GÉNÉRALE À WINNIPEG 1919**

Un an après la fin de la Première guerre mondiale, l'inflation frappe le Canada tout entier, faisant exploser le chômage. Insatisfaits des maigres salaires et des trop nombreuses heures de travail, plusieurs employé-e-s de la ville de Winnipeg décident de débrayer. Deux jours plus tard, l'ensemble des travailleurs et travailleuses de la ville sont en grève, incluant les pompiers et la police. Des vagues de débrayages ont également lieu partout au Canada en appui au mouvement, particulièrement au Québec.



**1949**

**GRÈVE DE L**



## SUITE DE LA PAGE 1 : MOUVEMENT SOCIAL COMBATIF

Nous en appelons aux parents qui voient leurs enfants sortir dans les rues pour s'exprimer, mais aussi à tous et toutes : travailleurs et travailleuses, chômeurs et chômeuses, précaires, marginalisé-e-s. Ceci est une lutte collective pour sauver un bien collectif : la solidarité sociale, qui dépasse les générations et les conditions économiques.

En ce moment, le gouvernement compte sur notre morosité et notre individualisme collectif pour freiner l'une des plus grande vague de contestation politique de l'histoire du Québec. Il croit peut-être que nous oublierons que tous nos acquis sociaux ont été gagnés au terme de luttes sociales et syndicales souvent longues, et souvent illégales. C'est pour conserver ce que nous avons bâti – et y travailler encore davantage – que nous nous devons de former un véritable front commun. La grève ne doit plus être qu'étudiante : l'ensemble de la société civile doit s'y joindre.



Crédit : Alexandre Guédon

## PARTIR LE BAL

Avec l'élargissement de la lutte, la contestation revêt bien souvent une couleur communautaire et festive. Mais nous ne devons pas oublier une chose : les intérêts défendus par Jean Charest et son gouvernement ne sont pas ceux que défendent dans la rue des milliers de personnes. C'est aux intérêts économiques de ce gouvernement – un gouvernement vendu corps et âme à l'entreprise privée – qu'il faudra s'en prendre si nous voulons obtenir gain de cause. L'hiver passé nous aura appris hors de tout doute que Charest et ses ministres ne parlent ni le langage de l'histoire, ni celui du bien commun. Grève, blocage, perturbation : ces mots font peur, et pourtant c'est le seul vocabulaire que comprend le gouvernement. Il faut en profiter pendant qu'il ne sait plus sur quel pied danser : dans les structures syndicales, dans les assemblées populaires et dans la rue, il est temps de partir le bal. Et Jean Charest devra faire face à la musique.



Plus qu'une grève pour des meilleures conditions de travail, le Front commun de 1972 est un refus généralisé de la pauvreté et de la misère : en deux ans, le coût de l'alimentation double, le nombre de sans-emplois aussi. Pour faire face à cette crise sociale sans précédent, les trois grandes centrales syndicales (CSN, FTQ, CEQ) décident de s'unir pour former un front commun, regroupant 210 000 membres. Ils déclencheront une grève générale illimitée qui durera 10 jours et, malgré l'emprisonnement des trois présidents des centrales, les syndiqué-e-s obtiendront gain de cause.

## JUSQU'À AUJOURD'HUI

### L'AMIANTE



Excédés de travailler pour un salaire ridicule dans un environnement meurtrier (la poudre d'amiante tue prématurément bon nombre de mineurs), les ouvriers de la mine d'amiante d'Asbestos déclenchent une grève qui durera 5 mois. Rapidement, Duplessis déclare la grève illégale et envoie la police provinciale réprimer les grévistes et escorter les «scabs». Les travailleurs d'Asbestos résistent et défient la loi spéciale votée par le gouvernement. Ils finiront par obtenir une grande partie de leurs revendications.

Plusieurs autres grèves ont eu lieu depuis, notamment celle des infirmières en 1999 et plus récemment celles des employé-e-s de Poste Canada, d'Air Canada et du Canadien Pacifique. Cependant, ces conflits n'ont plus jamais eu l'ampleur du Front commun de 1972, et ce à cause des lois spéciales.

Le mouvement syndical a besoin d'un coup de fouet. Les trente dernières années se résument facilement : aucun gain, beaucoup de pertes. Un réveil s'impose, et un rapide coup d'œil historique permet de comprendre qu'une seule chose fonctionne réellement : lutter.

### Suite de la page 1 : Triomphe de l'individualisme

En éducation, ce désengagement de l'État est déjà en cours : entre 1988 et 2009, période au cours de laquelle deux hausses de frais de scolarité ont été imposées, la part de l'État dans le financement des établissements universitaires est passée de 87% à 65,8%, celle du privé de 7,5 à 22% et celle des individus de 5,4 à 12,2%.<sup>4</sup>

### EN ROUTE VERS L'IMPASSE DE LA PRIVATISATION...

Opérant ce transfert d'une responsabilité étatique vers une responsabilité individuelle, nos élites dirigeantes assimilent nos services publics à de vulgaires marchandises. C'est particulièrement frappant dans le cas de l'éducation. D'après l'équipe libérale, laquelle justifie la hausse par le fait que les diplômé-e-s gagnent « quelque 750 000 \$ de plus qu'une personne n'ayant pas fait d'études supérieures »<sup>5</sup>, l'éducation ne se résumerait en effet qu'à un investissement personnel, gage d'un bon salaire. Mais, qu'en est-il de l'importance sociale de l'éducation, impossible à quantifier monétairement?

Par ailleurs, l'instauration du principe de l'utilisateur-payeur s'accompagne d'exigences de performance. Par exemple,

l'argent provenant de la taxe santé est versé dans un fonds réparti entre les hôpitaux selon leur niveau d'efficacité.<sup>6</sup> Du côté de nos universités, plus leur financement proviendra de sources individuelles, plus celles-ci se feront la guerre pour attirer les étudiantes et les étudiants dans des domaines à haut rendement économique. En participant à l'intrusion des valeurs entrepreneuriales au sein de nos services publics, le principe de l'utilisateur-payeur détruit à petit feu nos structures collectives, fondées sur des principes tels que l'universalité, l'accessibilité et la qualité, difficilement compatibles avec la logique du capital.

Si nous ne résistons pas fermement au principe de l'utilisateur-payeur, nous ne verrons plus la différence entre un service géré par l'État et un service administré par une compagnie privée, dont la principale motivation demeure l'accumulation de profits... En tant que collectivité, nous avons beaucoup à perdre à laisser se répandre les tarifs et les privatisations. Nous devons nous réapproprier la sphère politique présentement monopolisée par une élite corrompue, en crise de légitimité et à la merci des intérêts privés. Mobilisons-nous contre les politiques néolibérales qui voient

des occasions d'affaires partout et qui menacent de désintégrer le peu de filet social qu'il nous reste. Unissons nos voix pour réclamer une société égalitaire où chacun et chacune pourra contribuer à la hauteur de ses moyens.

1. FACAL, Joseph, Lise LACHAPPELLE et Claude MONTMARQUETTE. *Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble*, Rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics, Gouvernement du Québec, Québec, 2008, p.29
2. En référence au manifeste « Pour un Québec Lucide », rédigée entre autre par Lucien Bouchard, et qui faisait l'apologie de la tarification au Québec.
3. HURTEAU, Philippe, Guillaume HÉBERT et Francis Fortier. *La révolution tarifaire au Québec*, Rapport de recherche de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), octobre 2010, p.19
4. MARTIN, Éric et Simon Tremblay-Pépin. *Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité? Huit arguments trompeurs sur la hausse*, brochure de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, mai 2011, p.8
5. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. « Pourquoi une hausse? », 2011, (28 juin 2012)
6. HURTEAU, Philippe, Guillaume HÉBERT et Francis Fortier. *op. cit.*, p.29

# La grève est étudiante, la lutte est internationale!

DELPHINE LABRECQUE-SYNNOTT, ÉTUDIANTE EN SCIENCES HUMAINES

À travers le monde, d'autres mouvements sociaux se battent contre les mêmes politiques antisociales. En voici trois exemples.



Àu Chili, après un an de mobilisation étudiante pour obtenir la gratuité scolaire, le gouvernement a annoncé une réforme fiscale visant à récolter 700 millions de dollars par an, un montant qui servira à financer le système d'éducation. Cette annonce n'a pas réussi à calmer les étudiants et étudiantes, qui ont de nouveau pris la rue le 28 juin, formant la plus grosse manifestation de l'année. En effet, la réforme vise surtout à réduire les taux d'intérêts des prêts étudiants et à offrir des bourses aux étudiant-e-s les plus pauvres. De son côté, le mouvement étudiant revendique davantage un réinvestissement de l'État dans l'éducation, cette dernière étant majoritairement privée.

Depuis la mi-mai, les étudiants et étudiantes du Mexique se mobilisent également, mais sur un enjeu différent : le manque de démocratie et de transparence de la campagne électorale présidentielle. Le mouvement Yo soy 132 (Je suis le 132e) reproche au candidat favori (Enrique Peña Nieto) une attitude autoritaire et un manque d'écoute des besoins de la population. Le parti pris affiché des principaux médias en faveur de Nieto est également dénoncé. Même si Nieto a finalement été élu, les étudiants et étudiantes ne baissent pas les bras et poursuivent leur mobilisation.



En Espagne, le mouvement des indigné-e-s a récemment fêté son premier anniversaire. Pour l'occasion, des manifestations ont eu lieu dans quatre-vingts villes différentes et la place Puerta del Sol à Madrid, le symbole de ce mouvement, a de nouveau été occupée. L'an passé, les manifestants et manifestantes y avaient tenu un campement pendant près d'un mois avant d'être délogé-e-s par la police. Le mouvement des indigné-e-s a été perçu comme la cristallisation du mécontentement face aux politiques économiques néfastes du gouvernement. Au cours de la dernière année, la grogne n'est jamais retombée : de nouvelles mesures d'austérité ont ainsi été contestées lors d'une journée de grève générale, le 29 mars. La grève, appelée par les syndicats, a connu une très forte participation, avec environ 400 000 participant-e-s uniquement dans la région de la Catalogne.

## BUDGET FÉDÉRAL

# Saccage gouvernemental

DELPHINE LABRECQUE-SYNNOTT, ÉTUDIANTE EN SCIENCES HUMAINES

La lutte étudiante contre la hausse des frais de scolarité a focalisé une bonne partie de notre attention durant les derniers mois, mais elle ne devrait pas nous faire oublier les attaques contre nos services publics contenues dans le dernier budget fédéral. Qualifié par l'opposition de budget « mammouth », tant il comporte de mesures, il montre clairement les priorités de Harper : faire payer les plus pauvres sans demander davantage aux riches.

### ASSURANCE-EMPLOI OU CHEAP LABOR?

Le projet de loi C-38 modifie plusieurs aspects de l'assurance-emploi, dont les exigences au niveau de la recherche d'emploi. Auparavant, tous et toutes les prestataires avaient droit à un délai raisonnable pour trouver un nouvel emploi semblable au précédent, comportant les mêmes avantages. Après ce délai, ils et elles étaient obligé-e-s de faire des compromis. Ce délai est maintenant réduit à six semaines pour les prestataires fréquent-e-s (ayant demandé plus de trois fois des prestations au cours des cinq dernières années), sous prétexte que « le seul mauvais emploi, c'est de ne pas avoir d'emploi »<sup>1</sup> selon le ministre des Finances. Dès la septième semaine, ils et elles devront accepter « tout travail pour lequel le prestataire a les qualifications nécessaires à 70% de la rémunération précédente »<sup>2</sup>. Cette nouvelle réglementation pourrait contraindre une personne qui gagnait 14\$ de l'heure à accepter un emploi au salaire minimum, même s'il est situé à une heure de chez elle.

Cette nouvelle façon de faire pénalise particulièrement les travailleurs et travailleuses de saison ou à contrat, qui travaillent une partie de l'année et ont l'assurance-emploi le reste du temps. Rien d'étonnant après avoir entendu les propos méprisants de Bernard Valcourt, ministre conservateur, pour qui l'assurance-emploi ne doit pas être « un coussin sur lequel on s'assoit pendant des mois, à l'année longue, année après année »<sup>3</sup>. Le travail saisonnier est toutefois indispensable dans certains secteurs économiques, telle l'agriculture, qui ne fonctionnent que quelques mois par année.

### PLUS DE SOINS DE SANTÉ POUR LES RÉFUGIÉ-E-S

En parallèle du budget, le gouvernement fédéral a aussi adopté une réforme de la couverture des soins de santé pour les réfugié-e-s. Depuis le 30 juin, les demandeurs et demandeuses d'asile ne sont plus couvert-e-s pour les médicaments, les soins dentaires et les soins visuels. Pour le Ministre de l'immigration Jason Kenney, c'est une question « d'équité » envers les Canadiens et Canadiennes, pour qui ces soins ne sont pas couverts. Pourtant, offrir ces services aux réfugié-e-s, qui sont souvent dans des situations précaires, permet de faciliter leur intégration et de leur éviter des complications par la suite.

**Selon Bernard Valcourt, l'assurance-emploi ne doit pas être « un coussin sur lequel on s'assoit pendant des mois, à l'année longue, année après année »**

### DES COUPES DRASTIQUES

Dans sa quête de la réduction de la dette, le gouvernement Harper réduira les dépenses de 5,2 milliards par année en 2016-2017, ce qui se traduira entre autres par environ 20 000 postes de moins dans la fonction publique. Plusieurs organismes tels que Statistiques Canada ou le Conseil national de recherche du Canada verront une bonne partie de leur budget amputée, nous privant de recherches de qualité. Encore pire : le vérificateur général et le directeur général des élections, deux gardiens importants de la démocratie, subiront respectivement des coupes de 6,7 et 7,5 millions. Avec un budget de fonctionnement réduit, il leur sera plus difficile de demander des comptes à un gouvernement qui semble n'en faire qu'à sa tête.

Il ne s'agit ici que d'une partie des mesures contenues dans le budget fédéral, s'attaquant également à l'âge de la retraite, aux normes écologiques ou encore au financement d'organismes caritatifs. Encore une motivation supplémentaire pour continuer à sortir dans la rue, frapper sur des casseroles et montrer qu'au-delà d'une hausse des frais de scolarité, ce dont on ne veut pas, c'est d'une société où l'environnement est au service de l'économie, où les moins nanti-e-s paient toujours plus, alors que les l'élite dirigeante n'est soumise à aucune reddition de compte.



1. YOUNG, Huguette, « Pas de mal à «chauffer» un taxi, dit Jim Flaherty », 14 mai 2012, <http://www.journaldemontreal.com/2012/05/14/pas-de-mal-a-chauffer-un-taxi-dit-jim-flaherty>, (26 juin 2012).
2. Mouvement Action Chômage Montréal, « Sommaire des changements à l'assurance-chômage », [http://www.macmtl.qc.ca/pdf/Changements\\_C-38\\_20120613.pdf](http://www.macmtl.qc.ca/pdf/Changements_C-38_20120613.pdf), (26 juin 2012).
3. Radio-Canada, « La réforme de l'assurance-emploi dévoilée jeudi », 23 mai 2012, <http://www.radio-canada.ca/regions/atlantique/2012/05/23/010-valcourt-bernard-chomeurs.shtml>, (26 juin 2012).



## Où s'en vont nos diplômées?

GABRIELLE BELLEMARE, ÉTUDIANTE EN ARTS ET LETTRES

Le système d'éducation postsecondaire – et plus particulièrement le milieu universitaire – est souvent associé à l'esprit critique et à l'ouverture d'esprit. C'est pourtant au sein même de ses murs que se perpétue, en premier lieu, le sexisme latent qui persiste dans notre société. Portrait critique de la place dévolue à la femme québécoise au sein des universités.

### UN SYSTÈME PROFONDÉMENT GENRÉ

Lorsque l'on se penche sur le corps professoral et la recherche universitaire, on y constate des disparités très frappantes entre les hommes et les femmes. Ainsi, un document du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL)<sup>1</sup> révèle qu'en 2005, à l'université Laval, le seul domaine d'études où les enseignantes sont majoritaires est celui des soins infirmiers - travail traditionnellement féminin - avec une proportion de 81% de femmes. Par la suite, les chiffres vont en décroissant, passant rapidement à 47,8% dans les sciences de l'éducation. Le plus alarmant dans cette recension est la proportion de femmes dans le domaine des Sciences et du Génie, où le pourcentage diminue à 14,1%.

Quant à la proportion de femmes dans la recherche, un document produit par le Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)<sup>2</sup> dénombre les chercheurs et chercheuses universitaires en Science pures et appliquées selon le sexe : seulement 330 des 2117 chercheurs de la cohorte de 2002 sont des femmes. Pourtant, les diplômées ne manquent pas. En effet, dans le même document, on signale que le taux d'obtention de diplôme universitaire dans ce domaine est plus élevé chez les femmes de 8% au baccalauréat et de 6% à la

maîtrise. Au doctorat, la tendance s'inverse : 52,8% des diplômé-e-s sont des hommes contre 46,81% des femmes. Par contre, ce changement de tendance ne justifie pas la faible proportion de professeures dans les domaines traditionnellement masculins.

### UN CERCLE DIFFICILE À ROMPRE

La plupart des facteurs expliquant le manque de femmes dans le système d'éducation sont hors du contrôle de ces dernières. Les postes de professeur-e-s ainsi que de chercheurs et chercheuses sont parmi les plus influents dans la société, car ce sont ceux-ci qui assurent la transmission du savoir et qui font les découvertes

**« Ce n'est pas aux femmes de se battre pour prendre la place des hommes, mais bien à l'ensemble de la société de mettre en place des mécanismes pour rétablir l'équilibre entre les sexes »**

qui formeront le monde de demain. Obtenir des postes de cette envergure demande un doublement de courage en tant que femme dans la mesure où les hommes ont depuis longtemps ces postes d'élites intellectuelles.

Le conservatisme de notre société reproduit les images stéréotypées de l'homme intellectuel et de la femme technicienne, comme dans l'exemple frappant de l'homme médecin et de la femme infirmière qu'on peut voir dans plusieurs émissions de télévision ou publicités d'emploi.

Ensuite, le processus d'embauche de ces postes hauts placés favorise des aptitudes telles que le leadership et la confiance en soi. Malheureusement, dans notre société, ce ne sont pas les jeunes filles qui sont encouragées à développer ces aptitudes, mais bien les jeunes garçons. Finalement, la compétition malsaine entre les genres dans les salles de classe, souvent ressentie par les étudiantes voulant percer dans les milieux masculins tels que les sciences pures et appliquées, peut en décourager certaines.

De tous ces facteurs, aucun ne provient seulement du système d'éducation : ils sont plutôt les symptômes de la structure patriarcale de notre société. Sachant que l'éducation est le véhicule de la culture et des savoirs, voir si peu de femmes y être activement présentes est alarmant. On ne dit pas ici que les femmes doivent se battre contre les hommes pour obtenir des postes d'élites. La compétition entre les genres ne fait en effet que reproduire la haine entre les sexes. Ce n'est pas aux femmes de jouer des coudes pour prendre la place des hommes, mais bien à l'ensemble de la société de mettre en place des mécanismes pour rétablir l'équilibre entre les femmes et les hommes et de cesser d'accorder des privilèges selon le sexe. De cette façon, les femmes ne seront plus reléguées à des postes traditionnellement féminins et moins valorisés et nous pourrons tendre vers réelle égalité sociale.

1. *Les femmes à l'Université Laval*, Le lien SPUL (Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval), Volume 2, Numéro 2. Publié en Décembre 2006, (Juin 2012).

2. *Progression des femmes dans les sciences au Québec; Mesures et évaluation de la présence des femmes dans les disciplines d'étude et de recherches scientifiques 2000-2007*. Ministère du développement économique, Innovation et Exportation., (Juin 2012).

## Une raison de plus pour la gratuité scolaire...

MARGAUX RUELLAN, ÉTUDIANTE EN PHILOSOPHIE

En février 2012, l'Institut Simone de Beauvoir déclarait que « toute politique sociale qui restreint l'accès des femmes à l'université est à rejeter ». Selon l'Institut, la hausse des frais de scolarité affectera directement les femmes, en particulier les mères surreprésentées à la tête des familles monoparentales et les femmes appartenant aux minorités visibles. Leurs salaires étant en moyenne beaucoup plus bas que ceux des hommes<sup>1</sup>, leur capacité à vivre correctement pendant leurs études et à rembourser leurs emprunts une fois salariées sera compromise. Mais la hausse des frais de scolarité n'est pas seulement néfaste du point de vue de la discrimination économique qu'elle opère à l'entrée à l'université. Augmenter les frais de scolarité renforcera une éthique étudiante individualiste et sexiste.

Les tenantes de la pédagogie féministe<sup>2</sup> auraient sûrement défendu la gratuité scolaire comme une condition d'émancipation de l'oppression inscrite dans nos sociétés libérales contemporaines et qui est reproduite par le système scolaire. Même si les femmes ont aujourd'hui les mêmes droits que les



hommes en matière d'éducation, les méthodes d'apprentissage et de raisonnement contiennent intrinsèquement des stéréotypes genrés. Elles opposent, par exemple, rationalité et sensibilité ; elles écartent l'émotionnel, associé aux raisonnements des femmes, au profit de l'abstraction intellectuelle et de l'individualisme de la pensée ; elles valorisent le leadership et le charisme dans la prise de parole et la recherche, des aptitudes que les hommes sont encouragés à développer depuis l'enfance.

La gratuité est une mesure qui modifierait considérablement ces conditions d'apprentissage à l'université ainsi que les contextes de recherche. Elle instaurerait une relation au savoir dépourvue d'intérêts économiques personnels ; elle réduirait la compétitivité interne entre étudiantes et étudiants pour accéder aux meilleures bourses, ainsi que la concurrence marchande entre les universités ; enfin, elle favoriserait une mixité de la population étudiante. La gratuité installerait donc un nouveau contexte d'étude favorable à la pédagogie féministe.

La pédagogie féministe, née dans les années 1980, souligne le potentiel libérateur d'une éducation de conscientisation humaniste. Elle veille à instaurer un climat de confiance et d'empathie réciproque propice à l'autocritique, au questionnement et à la compréhension. Elle redonne une place à l'affectif et l'expérimental dans le processus d'apprentissage, qui, selon la philosophe Carole Gilligan<sup>3</sup>, sont essentiels au développement moral. Elle privilégie des méthodes d'enseignement coopératives, où le savoir se construit graduellement dans l'échange. L'étudiante ou l'étudiant est amené-e à réfléchir sur ses idées préconçues, sur les contextes d'oppression qu'il ou elle reproduit et/ou subit, ainsi que sur la part d'incertitude, d'illusion et d'erreur que comporte chaque connaissance. Une telle pédagogie développe l'intelligence critique des étudiantes et des étudiants et valorise leur capacité à raisonner de manière complexe, leur autocritique et leur créativité intellectuelle. Elle ne pourra être mise à l'œuvre qu'une fois que les universités ainsi que la communauté étudiante et scientifique se seront débarrassées de l'impératif de rentabilité.

1. Les femmes touchent 71% du salaire des hommes au Canada selon les statistiques de 2008, Gouvernement du Canada, L'écart salarial entre les femmes et les hommes, <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2010-30-f.htm#a5>

2. Claudie Solar dans « Dentelles de pédagogies féministes » propose une bonne synthèse des courants féministes en pédagogie.

3. Gilligan, Carole (1982), *In a Different Voice, Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge : Harvard University Press.



## Pourquoi s'opposer au Plan Nord?

HUBERT SABINO, ÉTUDIANT EN CINÉMA

Le Plan Nord est présenté par le gouvernement comme n'étant rien de moins que le «chantier d'une génération»<sup>1</sup>. Or, malgré des objectifs louables, soit le développement économique du potentiel bioalimentaire et touristique du nord du 49<sup>e</sup> parallèle et de ces ressources minérales, forestières, fauniques et énergétiques, il soulève de nombreuses questions quant à ses véritables répercussions économiques, environnementales, sociales, etc.

### À QUI PROFITERAIT VRAIMENT LE PLAN NORD?

Les libéraux prétendent que leurs investissements seront rentables pour la société québécoise. Mais leur pronostic ne fait pas l'unanimité. Une étude menée par le Mouvement Desjardins<sup>2</sup> conclut que les revenus seraient plus faibles que ne le suggère le gouvernement, notamment parce que les redevances, calculées sur les profits des minières, ne permettent pas de maximiser les retombées financières pour la province. Une analyse de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)<sup>3</sup> soutient même que, dans sa forme actuelle, le Plan Nord apparaît beaucoup plus favorable aux entreprises privées. Selon l'IRIS, le risque reposerait en (trop) grande partie sur les contribuables, au point où le Plan Nord serait déficitaire pour le Québec.



### DÉRIVES ENVIRONNEMENTALES POTENTIELLES

L'exploitation de certaines ressources ou le recours à certaines méthodes d'extraction inquiètent plusieurs groupes de citoyens et de citoyennes, de scientifiques et d'écologistes quant à l'impact qu'elles pourraient avoir sur l'environnement ou la santé publique. Plusieurs se demandent aussi si Hydro-Québec a véritablement besoin de construire de nouveaux barrages hydroélectriques, surtout dans le Nord où la production énergétique est particulièrement coûteuse (notamment à cause de son transport), alors que la société d'État génère déjà des surplus d'électricité. L'exportation de cette énergie apparaît bénéfique sur le plan environnemental puisque certains de nos voisins comme le Nouveau-Brunswick, ou certains États américains utilisent des centrales nucléaires ou des centrales thermiques au charbon pour produire une partie de leur électricité. Mais ne serait-il pas possible de miser davantage sur l'exploitation d'énergies renouvelables comme l'éolien, le solaire ou la géothermie? Et, qu'est-ce qui nous permet véritablement de croire que nos surplus trouveront preneur et engendreront un réel bénéfice?

### UN TERRITOIRE IMMENSE À DÉVELOPPER... ET À PROTÉGER

Le gouvernement affirme vouloir protéger, d'ici 2020, au moins 20% de la superficie du territoire couvert par le Plan Nord et 50% d'ici 2035. Mais, l'absence d'une véritable stratégie de protection du territoire apparaît pour le moins préoccupante. À cet effet, certaines communautés autochtones sonnent des cloches d'alarme. N'oublions pas que, en l'absence

## Gaz de schistes

VINCENT DUHAMEL, ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE

Dix sous l'hectare. Pas davantage n'est nécessaire pour devenir propriétaire du gaz se trouvant sous la surface de notre Belle Province. Trouvant la porte si grande ouverte, les gazières sont entrées sans s'essuyer les pieds. Maintenant, plusieurs citoyens et citoyennes vivant à proximité des exploitations craignent une dévalorisation spectaculaire de leur propriété. Sans étonnement, la valeur immobilière d'une maison de campagne ne profite pas de l'introduction d'une tour de plusieurs mètres creusant avec vacarme à des centaines de mètres sous terre en plein milieu de la nuit.

Les industries tentent pourtant de rassurer la population. La tour et le vacarme ne seraient que temporaires, propres aux premières étapes de l'exploration. Mais l'impact environnemental, lui, risque d'être permanent. En 2011, le vérificateur général a en effet reproché au gouvernement de ne pas avoir su démontrer que l'exploitation gazière serait bénéfique à la société québécoise puisque «les risques environnementaux sont présents dès la phase de l'exploration», contrairement au secteur minier traditionnel. Ces risques sont pourtant réels : de la pollution de la nappe phréatique par des cocktails chimiques - dont la composition demeure un secret industriel - jusqu'aux éjections massives de gaz indésirables, également emprisonnés sous terre.

Rien ne presse, même si l'industrie, elle, semble pressée. Nous pourrions nous faire un devoir de laisser ce gaz sous terre pour la prospérité des générations futures ou pour le bien de la planète et de ses habitants et habitantes. Nous avons le temps de réfléchir. Ce qui dort sous terre ne s'envole pas.

de financement public aux compagnies ou tout simplement par manque d'accès, le Nord du Québec était presque entièrement protégé, de manière non officielle. Ainsi, le Plan Nord que les libéraux vendent comme étant un projet de développement environnemental n'en est pas un, surtout qu'on ne sait pas s'ils entendent privilégier la sauvegarde des zones écologiques plus critiques ou s'il pourrait se contenter des terrains dont les compagnies ne veulent pas.

### DES EMPLOIS DANS LE NORD

Dans sa promotion du Plan Nord, le gouvernement met l'emphase sur le fait que les investissements permettraient de créer ou maintenir 20 000 emplois par année. En cette période d'incertitude économique, la création et le maintien d'emplois sont des enjeux d'une grande importance. Mais, doit-on véritablement se réjouir à l'idée que ce projet générera des emplois qui participeront à la destruction d'un des seuls espaces vierges de la planète? Aussi, plusieurs emplois liés au Plan Nord n'ont que des visées à court terme.

Présenté par le gouvernement comme étant l'expression d'une vision du développement durable du Québec, le Plan Nord, profiterait finalement davantage aux compagnies, bien souvent étrangères, qu'à la société québécoise. Il serait aussi beaucoup moins «vert» que sa campagne marketing ne le laisse entendre. Ainsi, sans un véritable débat de société qui permettrait de bâtir, en partenariat avec l'ensemble des Premières Nations, un projet rassembleur, il est de notre devoir de nous opposer au Plan Nord.

1. SHIELDS, Alexandre, «Le Plan Nord loin de l'Eldorado», 4 août 2011, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/328707/le-plan-nord-loin-de-l-eldorado>, (juin 2012).

2. SCHEPPER, Bertrand, «À qui profite le Plan Nord?», mars 2012, <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2012/04/Note-Plan-Nord-web-3.pdf>, (juin 2012).

## Qu'est-ce que l'ASSÉ?

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, près de 42 000 membres dans plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires d'un bout à l'autre du Québec. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

### POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental de notre société, et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

### POUR UNE STRATÉGIE EFFICACE : LE SYNDICALISME DE COMBAT!

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspond nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie, l'expérience du mouvement étudiant québécois l'a dégagée : c'est le syndicalisme étudiant de combat. Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les luttes menées par les mouvements combattifs que le peuple a obtenu les programmes sociaux les plus importants.

Cela implique, d'une part, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner l'espace pour mener à des prises de décisions. L'assemblée générale est par excellence cet espace de démocratie syndicale.

### L'ASSÉ, C'EST SES MEMBRES!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégué-e-s en Congrès ne deviennent pas automatiquement une résolution que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'assemblée générale!

### S'UNIR POUR ÊTRE PLUS FORTS!

La meilleure façon de supporter et de participer à ce vaste mouvement est de prendre part aux activités de l'ASSÉ, s'impliquer dans ses structures, aller à vos assemblées générales et de promouvoir l'affiliation de votre association étudiante à l'ASSÉ! Affilier à l'ASSÉ ça veut dire partager les ressources de son association étudiante avec celles des autres dans le but de défendre le droit à l'éducation. Être membre de l'ASSÉ, c'est contribuer à bâtir un important mouvement collectif et démocratique permettant de développer à l'échelle nationale une stratégie de lutte efficace.

[www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

